













et figurant au chapitre 1 ne nous paraissent pas nécessaires ni toujours transposables à la situation de la navigation intérieure.

Affrètement en séjour : nous recommandons son traitement dans une section distincte

V- Articles de la LAF ne figurant plus dans l'Ebauche :

- Règles de responsabilité : articles 30 à 33 LAF et articles 16 à 22 CMNI

Nous renvoyons sur ce point à notre premier rapport qui prônait une extension des règles de la CMNI au transport national. Ces règles ont un caractère impératif.

- Règles relatives au connaissance : les articles 9 à 15, 52 LAF et 89 et 90 de la Loi maritime, sont-ils compatibles/complémentaires avec les articles 11 à 13 CMNI

Il conviendrait de distinguer dans la LAF document de transport et connaissance et en conservant les règles qui précisent les modalités de mise en œuvre du connaissance et ses conséquences

Ceci peut se faire en reprenant les articles 11 à 13 de la CMNI et conserver les articles de la LAF, en distinguant les articles qui devraient s'appliquer à tout document de transport (ex : art. 10, 11) et ceux qui sont spécifiques au connaissance (art. 14 et 15 LAF, 89 et 90 L. mar.). La terminologie de la CMNI nous paraît plus adaptée aux pratiques actuelles.

Ex : document de transport signé par le ~~batelier~~transporteur dans la LAF (art. 9), par le transporteur, le conducteur ou une personne habilitée par le transporteur dans la CMNI (art. 11§2)

Art. 9 prévoit la possibilité de reçus provisoires, ce que la CMNI ne prévoit pas.

- Résiliation du contrat par l'expéditeur : art. 37 à 42 LAF

Moyennant les adaptations terminologiques évoquées précédemment, ces articles nous paraissent devoir être conservés